dépenses ens de qué ée prima quoique

nes piece toraux so s électeur

este, l'

charnen

égislatif ui n'ont donc l'on

ervir auen voir de to infractions

à l'erdre

e résoluti

tendront

à la prom à la date

t obtenir

tion mun

domicile

n de savoir mal du M

tte discusi

approuve n

liv. pour

résolution

de l'assemb

prendre sans d ortans travau du desséche

pour les

Paris, de l'im Paris, de l'im , rue des Fos i, rue de Roh z les marchands

es Politiques,

N S.

s.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 22 Germinal, an V.

(Mardi 11 Avril 1797).

Installation de la régence de l'électorat de Cologne. — Débats de l'administration previnciale de Hollande. —
Détails sur la sortie de la flotille française do Dunkerque. — Nouvelles des bords du Rhin. — Mesures prises
par le gouvernement espagnol pour empécher l'introduction des ouvrages philosophiques en Espagne. — Tableau
des moyens physiques et moraux des prévenus devant la haute-cour.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 6 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un ar

TYROL.

D'Inspruck , le 28 mars.

La proclamation concernant la levée en masse a été publiée hier; elle est extrêmement pressante, ce qui prouve que le danger est imminent.

Les Français se trouvent à Brixen & dans les envinns. On s'attend que tous les habitans levés & armés en exécution de la proclamation, arriveront le 30 à l'armée, & qu'alors on ne tardera pas à attaquer l'ennemi de tous côtés.

SUISSE.

De Bâle , le 28 mars.

Par une proclamation des quatre cantons de Zurich, Incerne, Schwitz & Glaris, protecteurs du pays de Sint-Gal, les communes sont invitées à se tenir tranquilles, à s'abstenir de toutes désobéissances envers le souverain, à cesser toutes voics de fait & menaces contre cax qui different de leurs opinions, & à attendre patemment que les députés qui doivent se réunir à Frauenfeld aient entendu les griefs de part & d'autre. Le prince-bbé de Saint-Gal a promis de son côté de suspendre toute posédure.

ALLEMAGNE.

De Bonn , le 1er. avril.

La régence de l'électorat est rentrée en fonction auurd'hui, ainsi que la commission intermédiaire. Le général Bonneau est mort ici hier, des suites des ssures qu'il a reçues dans la défuiere campague. Il est teralement regretté.

HOLLANDE.

Extrait d'une lettre de la Haye, du 30 mars.

Une des meilleures députations à la nouvelle adminisaion provinciale de Hollande est celle de la ville de Rotterdam; aussi a-t-elle l'honneur de singulierement déplaire aux immodérés. Ils se sont empressés de réclamer contre elle, & il a été nommé quatre commissaires pour examiner cette protestation: les uns se sont trouvés mipartis, sur quoi l'on a proposé de surseoir provisoirement à l'admission de ladite députation; mais le président Verbeeck, dont je vous ai déjà parlé dans ma dernière, s'est conduit avec une loyauté digne d'éloges. Il s'est prononcée contre le sursis, & il a été résolu seulement d'imprimer le rapport & d'ajourner la discussion jusqu'après la distribation. En attendant, la députation a pris séance & a concouru à la formation du nouveau comité provincial, ce que l'on vouloit empêcher. Cette conduite du président Verbeeck & la composition même du comité concoureut à relever les espérances des amis de l'ordre.

La proposition de Vonck, concernant les affaires de Frise, a été, presque sans opposition, renvoyée à la commission intérieure; ce qui certainement n'étoit pas entré dans les vues de ce représentant : mais il semble avoir senti, ainsi que ceux qui l'avoient mis en avant, que l'esprit de parti les avoit entraînés à faire une sottise.

L'ordre du jour du club des sociétés fraternisées de Leeuwaerde, pour le 2 avril prochain, inséré dans la Gazette de Frise, offre entr'autres matieres la réponse du citoyen Noël, ministre plénipotenticaire de la répablique française, audit club, concernant les mauvaises impressions qu'on craignoit qu'il ne se fût laissé donner sur les affaires de cette province. On m'avoit déjà parlé de cette correspondance; mais j'avois douté jusqu'ici qu'elle pût exister. Heureusement qu'à la première lecture la lettre du plénipotentiaire français a été converte des acclamations & des applaudissemens les plus honorables.

D'infernales trames s'ourdissent contre l'acceptation du code constitutionnel, qui, à la fin du mois où nous allons entrer, doit être présenté à l'acceptation du peuple. Malheur à nous s'il fant appliquer au vaisseau de l'état, reponssé du port, ces vers connus de l'ami de Mésque:

O navis ' referent in mure te novi '
Fluctus . . . & e;

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre d'Anvers , le 17 geminal.

Voici quelques détails qui nous sont parvenus sur la sortie de la flottille française de Dunkerque.

Elle étoit composée de vingt-deux bâtimens de transport, chargés de troupes & de munitions & d'un assez grand nombre de chaloupes eanomieres. Cette expédition étoit commandée par le citoyen Muskin. Elle avoit ordre de se rendre à Boulogne pour y être renforcée & y attendre les ordres ultérieurs du gouvernement sur sa destination. A peine cette escadrille étoit-t-elle sortie hors de la rade de Dunkerque, qu'un des principaux bâtimens fut renversé sur une jettée & l'équipage noyé. Cependant les anglais qui étoient aux aguets assaillirent bientôt de toutes parts les bâtimens français: une partie trouva le moyen de se sauver à Calais en longeant de près la côte; quelques bâtimens furent pris par l'ennemi, & le reste rentra à Dunkerque. Depuis ce moment, le port est étroitement bloqué per l'ennemi.

De Bruxelles, le 18 germinal.

Les lettres des bords du Rhin marquent que le général Hoche a passé en revue toute la cavalerie de son armée, dont la majeure partie est placée au centre, & le reste a reçu l'ordre de se porter sur la rive droite du Rhin au-dessus de Dusseldorff. Les tronpes françaises qui étoient postées en assez grand nombre près de la ligne de démarcation ont commencé à défiler pour aller occuper, le camp d'Oberbiliek; ce qui indique que le général Championnet ne tardera point à marcher vers la Sieg. D'une autre part, les généraux autrichieus s'attendent à être attaqués sous peu dans leurs positions; le général Werneck, qui commande l'armée du Bas-Rhin, ost en ce moment à Limbourg sur la Lahn, & il a visité les bords de cette riviere. Le géneral Mack doit également être arrivé sur le Bas - Rhin, où sa présente paroît beaucoup plus urgente que sur le hant de ce fleuve. Tontes les troupes impériales qui étoient postées entre le Mein & la Lahn, ont reçu l'ordre de se rapprocher de cette derniere riviere.

Nons avons déjà parlé du dissérend qui existoit entre l'administration centrale du département de la Dyle & la municipalité de Louvain ; celle-ci vouloit que tons les citoyens ayant les qualités requises pour voter aux assem-maires, y fussent admis sans égard à l'inscription civique. L'administration du sépartement se servit de son autorité pour l'empêcher , & le résultat sut une réunion d'environ 150 terroristes qui se qualifierent d'assemblée primaire & nommerent en conséquence un électeur. Cependant la municipalité de Louvain égrivit une lettre pressante au ministre de l'intérieur, appuyée de réclamations très-fortes. Benèzech vient de un répondre, que tous les citoyens ayant les qualités requises par la constitution, pouvoient être admis cette année aux assemblées primaires sans eartes civiques, sauf à ces assemblées à rejetter ceux qui n'auroient pas le droit d'y assister. Il résulte de cette décision que les opérations de la soi-disant assemblée primaire de Louvain sont regardées comme non avenues, & que les citoyens de cette ville sont convoqués aujourd'hui en six assemblées, au lieu d'une seule, pour procéder au choix des électeurs.

La majeure partie des juges composant nos tribunaux wiennont de donner leurs déraissions, indignés de l'arrêté

du directoire exécutif qui destitue le citoyen Bonaventure de la place de président du tribunal criminel, sous le prétexte le plus révoltant.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

Extrait d'une lettre de Bayonne, du 14 germinal.

On nous écrit d'Espagne que le gouvernement y redoute beaucoup la propagation des principes philosophiques, précurseurs ordinaires des révolutions : aussi prend-il les précautions les plus séveres pour s'opposer à l'introduction dans ce royaume des ouvrages de Raynal, Mably, Rousseau, Voltaire, Helvétius, &c. Non-seulement les livres sont retenus aux douanes, mais encorçeux auxquels ils étoient adressés sont inquiétés. Au reste les Français sont bien vus généralement dans ce pays, pourvu toutefois qu'ils ne heurteut pas les opinions reçues, & qu'ils ne manifestent pas des sentimens turbulens à révolutionnaires.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Extrait d'une lettre de Verdun , du 15 germinal.

..... Les assemblées primaires de cette commune on aussi réélu les magistrats que le peuple s'étoit choisi en l'an 4, & qui ent été destitués par le directoire exécutif. Malgré tous les mouvemens que se sont donné les anarchistes, les choix sont très-satisfaisans pour la amis de l'ordre & de la constitution.

Des cinq administrateurs municipanx destitués, quan ont été réélus au premier tour de scrutiu à la presque unanimité, & le cinquieme élu président du tribunal de commerce, a été remplacé par un citoyen, vietime de la terreur & de l'anarchie pendant quatorze mois.

Le jour de l'installation de nos nouveaux magistrals, l'allégresse fut universelle ; ils ont été reconduits et triomphe & au son des instrumens. Le soir , la ville su illuminée ; un bal public términa la fête , où l'assure étoit aussi consinérable que la joie des assistans étoit vire & pure.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre du Havre, du 18 germinal.

Depuis quinze jours il s'est fait au Havre des vente immenses A peine un navire est-il entré que sa cargai est enlevée à des prix très-élevés. Il sembleroit qu'on autant besoin de sucre, café, tabac, coton, qu'on ave besoin de pain en 1795; tout s'achete & s'enleve por Paris, le gouffre qui engloutit toutes les provisions de France. On est venu ces jours derniers s'emparer de qui restoit de sucre en pain dans tous les magasins. n'y a point de doute que le sucre rassiné, ne devienne to rare en France, & ne finisse par manquer tout-à-l Encore si l'on pouvoit compter sur la perséverance mesures du gouvernement! Si l'on étoit sûr que la p mission d'importer les sucres raffinés de l'étranger ne s jamais donnée on vendue, on verroit se relever nos r fineries nationales; & puisque l'habitude nous command de consonsommer cette denrée de luxe, il seroit tr politique de ne consommer que des sucres français il faudroit, pour celà, une déclaration formelle du con législatif, qui serviroit de garantie à nos raffineurs.

Extr J'ima es prir out acc ribunal hef d'u

basse & toires, soit qu' ment, senuyen munes. senté co & dont quables A la sé le présie

lui-mêm Buon éloquenmeus qu Il est h nationau torieuse Gerin

mrs se

moign

ôlé de

Aucus le seul : instans parle lo crois mo en publi ville , e: être nor

oissance

dent M

extrême

plus hau a montradio Celui quand il à la preteurs na nent son raisonner niere si

de l'avoi L'autr dant & ment. Permi

il s'isole tout ce ne fréqu l'accuse :

français le du cor ineurs.

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

Extrait d'une lettre de Vendôme, du 17 germinal.

J'imagine que vous desireriez connoître particulierement s principaux chefs ou acteurs de la conspiration dont nt accusés les quarante-huit détenus traduits devant le ribunal de la haute-conr. Il est naturel de croire que le of d'une conspiration doit avoir des moyens physiques l n'en a point de moraux; ils ont cependant tous été clusés à Babeul : c'est un très-petit homme d'une figure asse & répulsive; sans aucune espece de moyens orapires, il manque encore du talent de la composition; & oit qu'il parle d'abondance, ce qui lui arrive très-rarement, soit qu'il débite ce qu'il a écrit, il est également muyeux, & ne dit que des choses triviales & commanes. Aussi Grisel, dans sa déposition, l'a-t-il repré-enté comme l'agent passif d'un homme qui se cachoit, k dont Babeuf éloit l'instrument. Ses défenses sont remarquables par la constante apologie de la constitution de 93. A la séance d'avant-hier, il s'est absolument perdu, & président l'a mis continuellement en contradiction avec

Buonarotti a beaucoup plus de moyens que Babeuf; son loquence singuliere consiste dans une suite de raisonneeus quelquefois forts & pressans, & souvent captieux. Il est heureux que le tribunal ait pour l'un des accusateurs ationaux le citoyen Vieillard, qui répond toujours victorieusement à Buonarotti.

Germain est un être presque toujours furieux; ses disours se ressentent de son frascibilité. Dans sa réponse an témoignage de Grisel, il y a des peintures hideuses à côté de tableaux tonchans.

Aucun prévenu, même Antonelle, ne peut improviser: seul Amar m'a paru parler français pendant quelques instans sans s'être préparé. Le défenseur officieux Réal parle long-tems, mais d'une maniere diffuse; & je lui Tois moins du talent que l'habitude de parler souvent en public. Les autres défenseurs officieux sont de cette ville, excepté Jaune, & ne valent pas la peine de vous être nommés.

On dit que les cinq membres du tribunal ont des conmissances & du talent: je ne peux juger que du président M. Gandan ; c'est dommage qu'il ait un organe extrêmement ingrat. Dans la séance dont je vous parle plus haut, il s'est distingué par la présence d'esprit qu'il montrée en balottant Babeuf & relevant toutes ses contradictions.

Celui qui flit vraiment plaisir à entendre, sur-tont mand il s'est préparé, est le citoyen Vieillard, député la premiere législature & actuellement un des accusateurs nationaux : habile à profiter des avantages que donnent souvent les prévenus, il les écrase par la force de ses raisonnemens. Souvent inculpé, il se justifie d'une maniere si victorieuse, que ses ennemis se repentent bientôt de l'avoir attaqué.

L'autre accusateur national, est Bailly, dont le ton pé-dant & l'air empesé fatiguent : du reste il parle facile-

Parmi les jurés on distingue Biauzat, ex-député : comme il s'isole de ses confreres, qu'il fait hautement remarquer tont ce qui peut être à la décharge des accusés, & qu'il ne fréquente presque que les femmes détenues, le public l'accuse ainsi qu'un autre d'être voué à ce parti.

De Paris, le 21 germinal.

Hier matin, le corps électoral s'est asssemblé dans l'église de l'Oratoire. Le bureau provisoire s'étant formé vers onze heures & demie, on a procédé au scrutin pour former le bureau définitif. Chaque électeur, en venant donner son scrutin, a fait à haute voix la promesse imposée par la loi peu constitutionnelle du ventôse. Il s'est trouvé 675 votans. Le citoyen Dufresne, ancien premier commis des finances sons M. Necker, a obtenu 645 voix; il a été-proclamé président : le secrétaire est le citoyen Lamilliere, ancien administrateur des ponts & chaussées, 377 voix; les serutateurs, les citoyens Popelin, 325; Démeunier, de l'assemblée constituante, 304; & Marinais, 253. Aujourd'hui le corps électoral a élu, pour les deux

députés qu'il avoit à fournir au conseil des anciens, les citoyens Fleurien & Murinais.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Croyant avoir détruit de grandes superstitions politiques, nous avons ressuscité beancoup de superstitions populacieres qui annoncent le retour de l'ignorance & prouvent combien cet esprit de philosophie, qu'on regardoit comme le caractéristique du siecle, tenoit à peu de chose & n'éclairoit qu'un petit nombre d'esprits. Je n'étendrai pas les développemens de cette idée sur laquelle je pourrai revenir dans un autre moment. Mais parmi les mitle exemples que je pourrois produire, je me conten-terai de vous adresser l'avis suivant qu'on m'a remis au bas du Pont-Nenf & qui me paroît mériter d'être rendu public.

» Le citoven Martin, Italien, demeure toujours rue d'Anjou, fanxbourg Germain, nº. 1773, près le Pont-Neuf.

» Il prévient ses conciloyens & conciloyennes , qu'ayant parcouru les quatre parties de l'Europe, il a étudié de-puis l'âge de 15 aus la physique; & par le moyen d'une-carte de Chiromancie, il dit le présent, le passé & l'a-venir; il dit aussi quand les mariages doivent avoir lieu, de même que les divorces; il dépeint les objets que l'on-doit avoir. Il observe qu'il fait ce travail dès sa plus tendre jeunesse, de pass en fils par expérience. tendre jennesse, de pere en fils, par expériences physiques. Les personnes qui desireront savoir tirer les cartes peuvent venir le trouver ; il les mettra au fait de les tirer comme lui.

» Il est visible depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 du

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUIRAVEAU

Séance du 21 germinal.

Diverses réclamations contre les opérations de quelques assemblées primaires sont adressées an conseil qui passe à l'ordre da jour.

Baraillon, au nom d'une commission spéciale, propose de déclarer nulles, comme illégales, celles de l'assemblée primaire de Moretel.

Plusiours membres représentent de nouveau qu'il est dangereux que l'assemblée s'immisce trop souvent dans les choix du peuple; d'ailleurs ces décisions seront inutiles & arriveront trop tard : d'autres répondent qu'il faut maintenir les principes; & la projet de Baraillon est

On reprend la discussion sur l'établissement d'une inspaction générale des contributions foncieres.

Quelques membres proposent des amendemens ; d'autres attaquent le projet en lui-même ; d'antres le défendent.

Les objections principales consistent en ce que les opinais ont cru appercevoir que, d'un côté, l'établissement propose altéroit les fonctions les plus essentielles des corps administratifs, & de l'autre qu'il feroit supporter à la nation une nouvelle dépense.

Le rapporteur a répondu que c'étoit une double crreur. Ceux qui ont pu y tomber, a-t-il dit, n'ont médité ni sur le rapport, ni sur le projet de loi, ni sur l'ins-truction: car, au contraire; l'établissement a directement pour objet, 1°. de procurer au corps législatif les matériaux dont il est dépourvu, & qui lui sont nécessaires pour une répartition plus égale des contributions directes; 2º. de faciliter aux corps administratifs l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles; 3°. de donner au directoire exécutif les moyens d'assurer la direction que la constitutions lui attribue sur la perception des impôls; 4º. d'opérer une économie importante.

Le rapporteur résume ainsi son opinion :

L'établissement réserve religieusement aux corps administratifs toutes leurs attributions; il en facilite l'exercice.

Il procure promptitude, précision & uniformité dans la formation des matrices de rôles & dans l'expédition des roles.

Il assure la mise des rôles ee recouvrement.

Il active les perceptions.

Il régularise le système des contraintes, & en réduit les frais.

Il fait parfaitement connoître l'état de toutes les caisses; il prévient la stagnation des fonds; il en force la rentrée dans le trésor public, & trompe les spéculations de l'infidélité.

Il accélere les décisions sur les domandes en dégréve-

Il rassemble les matériaux nécessaires pour perfectionner les répartitions.

Il opere une grande économie.

Il substitue à une multitude presque incalculable de mauvais chiffreurs, de commis souvent ignorans, de commissaires onéreux, d'experts prévenus, un petit nombre d'hommes exercés, instruits & responsables, opérant simultanément par une impulsion commune & d'après des instructions uniformes

Il remplace enfin l'inertie & le cahos qui existent, par

un système organisé de contributions.

Le rapporteur termine en ces termes : Représentans du peuple, cet établissement sara le premier pas sérieux vers la reviauration des finances. Il est tems de vouloir forte-ment le retour de l'ordre ; la république n'attend peutêtre plus que des recettes régulieres & une économie severe dans ses dépenses pour désespérer toutes les factions, & pour s'élever au plus haut dégré de gloire & de prospérité.

De nouveaux tâtounemens ou de nouvelles mann toujours provisoires n'affermissent pas la république & ne servent qu'à empirer la situation des finances compromettre le service publie, la liberté, & le droit de pensionnaires ainsi que des créanciers.

S'il pouvoit encore rester des doutes, non-seulemen sur l'utilité, mais sur la nécessité rigoureuse de l'éta blissement, je lirois des lettres écrites par les administrations centrales de département au ministre des finances, Elles prouvent, jusqu'à l'évidence, qu'il ne faut espére ni rôles, ni reconvremens réguliers des contributions di rectes, par les seuls moyens qui existent.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 21 germinal.

Sur le rapport d'Hérard, le conseil approuve une re solution du 7 ventôse, relative à la vente, avec ou san réserve, d'usufruit des maisons nationales.

Sur celui d'Ysabeau, il approuve celle du 18 germi nal, qui annulle les élections de l'assemblée primaire d la commune de Mortagne.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture du traité de paix conclu avec le pape.

Bourse du 2

	A STATE OF THE PARTY OF
Amsterdam $60\frac{5}{3}$, $61\frac{1}{4}$.	Lau
Idem conrant 58 1.	Lon
Hambourg191, 189.	Insc
Madrid 11 l. 7 s. ½.	Bon
Madrid effect 13 l. 12 s. 1.	Bon
Cadix11 1. 5 s., 7 s. $\frac{7}{2}$.	Man
Cadix effectiv131. 10 s	Or f
Gênes92, $91\frac{1}{2}\frac{1}{4}$.	Ling
Livourne102.	Pias
Bale $1\frac{1}{2}$, $3\frac{3}{3}$.	Qua
Lyonau pair.	Duc
Marseille au mair.	Sou
Bordeauxau pair.	Gui
Family 5 ACS Lines To	J

21 germinal.
Lausanne $\frac{1}{2}$, $3\frac{1}{2}$.
Lond
Inscripto 1. 128. 1, 7 s. 1, 63d.
Bons 391. 15 s., 17 1, 16 1.
Bon 138 1. 10 s., 38 l.p.
Mandat33 s. 1, 30 s.
Or fin 102 l. 5 s.
Ling. d'arg50 l. 10 s.
Piastre 5 1. 6 s. ½.
Quadruple79 1. 7 8. 1.
Ducat d'Hol11 1. 7 s. 1.
Souverain33 l. 15 s.
Guinée 25 I.
7 1 7 12

éparatif

à Varso corps el

aux Fre

Prix d

6 liv. p

L'objet

e. Mais

ensive e

me s'ac

de fair

eriaux

ce, sur

mme on

ouiller e d'Esp

dedom

e généi

erence ur, ce

elleme Gherare

de S.

On a rei

visite,

que fran

n préti

Luche

de dem paix, fa

pendan

ne de

ne cisp

Les 1 me pay Quelo la rép

an quar

465 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 370 liv. - Huile d'olive, 1 liv. 9 sols. — Café Martinique, 2 liv. 3 s. — Café Saint-Domingue, 2 l. 1 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 14 s. - Sucre d'Orléans, 2 liv. 7 s. - Saven de Marseille, 21 sols 1/2. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 liv. le 9.

Annales de Chymie, par les citoyens Guyton, Monge, Bertholt, Fourcroy, Adot, Séguin, Vauquelin, Pelletier, C. A. Prieur, Chaptal & Vanmons, 8° année. On souscrit pour l'année à raison de 15 liv. pour Paris, & de 18 liv. franc de port pour les départemens. Il en paroît un numéro par mois On souscrit également pour les tomes 19 & 20 du même ouvrage à raison de q-liv. 10 s. pour Paris, & de 9 liv. pour les départemens. A Paris, chez Guillaume, imprimeur-libraire, rue du Bacq, n° 940, & chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

In l'imprimerie de Beyen, Suand et Xunouer, Propriétaires et Editeurs du Journal des Monsvilles Politiques rae des Moulins, nº. 500.